#### SYNDICAT des EAUX des ROCAILLES et de BELLECOMBE

#### **HAUTE-SAVOIE**

\_\_\_\_

## ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USÉES SUR LA COMMUNE DE BURDIGNIN

\_\_\_\_\_

## RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) créé en 2013 suite à la fusion de deux syndicats exerce la compétence sur la gestion des rivières, de l'eau potable, de l'assainissement collectif des eaux usées et de l'assainissement non-collectif.

Il regroupe les Communautés de communes Arve et Salève, Vallée Verte, Faucigny-Glières (pour 1 commune), Pays Rochois (pour 2 communes) et Quatre-Rivières.

Le SRB souhaite implanter un collecteur des eaux usées de la Vallée Verte vers la station d'épuration de Bellecombe à Scientrier. Ces travaux ont débuté en 2018. Le tracé du collecteur nécessite de passer parfois en parcelles privées pour respecter un impératif de pente. 245 parcelles privées sont concernées par le tracé de cette conduite. Le SRB a signé avec les propriétaires concernés une convention d'autorisation de travaux et de servitude de passage de canalisation à titre gratuit. Toutefois sur la commune de Burdignin les propriétaires d'une parcelle (cadastrée B 803) n'ont pas accordé les autorisations nécessaires.

Burdignin, commune de la Vallée Verte de 655 habitants, d'une superficie de 9,87 km2 étagée de 740 à 1200 m d'altitude, est bordée par la Menoge qui sert de limite avec la commune de Villard. Son territoire est à prédominance forestière et agricole. Elle se situe à 55 km d'Annecy et 30 km de Thonon-les-Bains et fait partie de l'aire d'attraction de Genève-Annemasse.

La commune dispose d'une station d'épuration qui rejette dans la Menoge. Avec les travaux, objets de la demande, cette station sera supprimée et les effluents seront transférés vers la station de Bellecombe Scientrier, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité des eaux de la Menoge.

### 1) L'OPERATION

L'opération consiste à construire un réseau séparatif de collecte des eaux usées de la Vallée Verte pour supprimer les cinq stations d'épuration existantes. Ce collecteur aura une longueur de 20,5 km. Le réseau comprendra 5 postes de refoulement : 4 seront de nouveaux postes (Habère-Poche, Saint André de Boège, Pont de Fillinge et en bordure de l'Arve face à la station d'épuration de Bellecombe). Celui de Villard sera réhabilité.

En parallèle, un réseau d'adduction d'eau potable sera construit sur 10,8 km dont 5,5 en tranchée commune avec le réseau d'assainissement. Cette liaison d'eau potable rendra possible de remonter de l'eau vers la Vallée Verte en période sèche et de descendre de l'eau vers le réservoir des Vignes en période de hautes eaux.

Sur la commune de Burdignin la conduite sera implantée en parallèle de la Menoge pour collecter par gravité un maximum d'effluents en bas de coteau et limiter le nombre de stations de refoulement. Le linéaire en terrain privé est de 1883 ml et la servitude, d'une largeur de 3m pour permettre une intervention sur la canalisation, porte sur une emprise totale de 5649 m2, pour 22 comptes de propriété.

Les accords amiables ont été recueillis pour 21 comptes de propriété. L'accord manquant concerne la parcelle B 803, seule concernée par la présente procédure. Cette parcelle de 1096 m2 est occupée pour partie par la ripisylve de la Menoge et bordée par le ruisseau du Rosay. La servitude porte sur 81 m2.

## 2) DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique a été prescrite par le Préfet de Haute-Savoie par arrêté n° PREF/DRCL/BAFU/2021-0071 du 14 septembre 2021, en application du Code rural et de la pêche maritime, art L.152-1, L.152-2 et R.152-1 à R.152-15 relatifs à l'institution de servitude sur fonds privés.

J'ai été désigné commissaire enquêteur par décision du Préfet de Haute-Savoie de la même date.

Après avoir échangé avec les services de la Préfecture et eu une réunion avec le Syndicat des Rocailles et de Bellecombe et son mandataire Teractem, je me suis rendu sur le site et ai vérifié que l'information du public et la publicité de l'enquête publique ont été faites conformément à la réglementation.

Le dossier d'enquête publique était disponible à la mairie de Burdignin.

Les propriétaires de la parcelle concernée ont été informés par le SRB (LRAR).

Le dossier d'enquête comprenait :

- les textes régissant l'enquête publique,
- l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie ouvrant l'enquête,
- la décision de désignation du commissaire enquêteur,
- les avis d'affichage et d'insertion dans la presse (Le Dauphiné Libéré),
- le dossier de présentation établi par le SRB.

L'enquête publique s'est déroulée du 29 octobre au 19 novembre 2021.

J'ai tenu 2 permanences à la mairie de Burdignin :

- le vendredi 29 octobre de 15 à 17h
- le vendredi 19 novembre de 15 à 17h

J'ai reçu 6 personnes au cours de ces permanences.

Les propriétaires de la parcelle concernée ne se sont pas manifestés.

## 3) ANALYSE DES OBSERVATIONS

Les 6 personnes qui se sont présentées à mes permanences sont venues s'informer sur le projet, vérifier si elles étaient concernées et interroger sur la suite, notamment le raccordement futur à l'assainissement collectif.

Le 29 novembre 2021

Le commissaire enquêteur

**Georges Constantin** 

### SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

#### **HAUTE-SAVOIE**

\_\_\_\_\_

# ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USÉES SUR LA COMMUNE DE BURDIGNIN

\_\_\_\_

## **AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) souhaite implanter un collecteur des eaux usées de la Vallée Verte vers la station d'épuration de Bellecombe à Scientrier.

Le tracé du collecteur nécessite de passer parfois en parcelles privées pour respecter les impératifs de pente. 245 parcelles privées sont concernées par le tracé de cette conduite. Le SRB a signé avec les propriétaires une convention d'autorisation de travaux et de servitude de passage de canalisation à titre gratuit.

Toutefois sur la commune de Burdignin, où 22 comptes de propriété sont concernés, le SRB n'a pas obtenu les autorisations nécessaires auprès des propriétaires de la parcelle cadastrée B 803, pour une surface soumise à servitude de 81 m2. Les propriétaires de cette parcelle demeurant à Vétraz-Monthoux (74100), Saint-Sixt (74800), Charenton-le-Pont (94220) et Paris 12éme ont été informés par le SRB et ne se sont pas manifestés.

L'enquête publique, prescrite le 14 septembre 2021 par arrêté du Préfet de Haute-Savoie, s'est déroulée du 29 octobre au 19 novembre 2021. J'ai tenu 2 permanences en mairie de Burdignin les 29 octobre et 19 novembre 2021, pendant lesquelles j'ai reçu 6 personnes.

J'ai vérifié que l'information du public et la publicité de l'enquête ont été faites conformément à la réglementation et que le dossier mis à la disposition du public à la mairie de Burdignin était complet.

Il n'y a pas eu d'observation particulière sur l'objet de l'enquête publique.

J'ai constaté que le projet de raccordement des eaux usées de la Vallée Verte à la station d'épuration de Bellecombe à Scientrier était d'intérêt général, permettant de supprimer plusieurs stations d'épuration anciennes, de poursuivre les raccordements à l'assainissement collectif et d'améliorer la qualité des eaux de la Menoge.

Ce projet en cours de réalisation ne peut être bloqué ou freiné par le refus d'un compte de propriété sur 22 à Burdignin, correspondant à 1 parcelle sur 245 dans la Vallée Verte.

Aussi je donne un avis favorable à l'instauration de servitude en vue du passage de canalisation d'eaux usées sur la commune de Burdignin, dans le cadre du raccordement des communes de la Vallée Verte à la STEP de Scientrier Bellecombe, demande déposée par le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe.

Le 29 novembre 2021

Le commissaire enquêteur

**Georges Constantin**